

Bilan des trois années d'interventions du Maître architecte

Conférences du 22 janvier et 7 février 2013
Olivier BASTIN

En novembre 2009, le Gouvernement bruxellois désignait un Maître architecte (bMa) pour un mandat de cinq ans. Sa mission ? L'aide aux maîtres d'ouvrage pour garantir la qualité architecturale et paysagère des projets publics en Région de Bruxelles-Capitale.

Trois ans après la création de sa fonction, le Maître architecte tire des leçons sur les objectifs de sa mission et les résultats obtenus à ce stade. Une centaine de projets répartis sur tout le territoire de la Région, menés à l'initiative des administrations régionales mais aussi des communes et du privé, illustrent ce bilan.

UN DISPOSITIF DE TRAVAIL RICHE ET COMPLEXE

La situation du Maître architecte et de son équipe (5 agents du Ministère) est à la fois riche et complexe car ils se trouvent « au centre de tout », c'est-à-dire entre la Région, les communes bruxelloises, le Fédéral et le privé d'une part, et à la croisée de nombreuses compétences d'autre part.

Comme on peut le constater dans le tableau page-suivante, le bMa dépend de 5 **cabinets ministériels** : le Ministre-Président et les Ministres ou Secrétaires d'Etat de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, des travaux publics et de la mobilité.

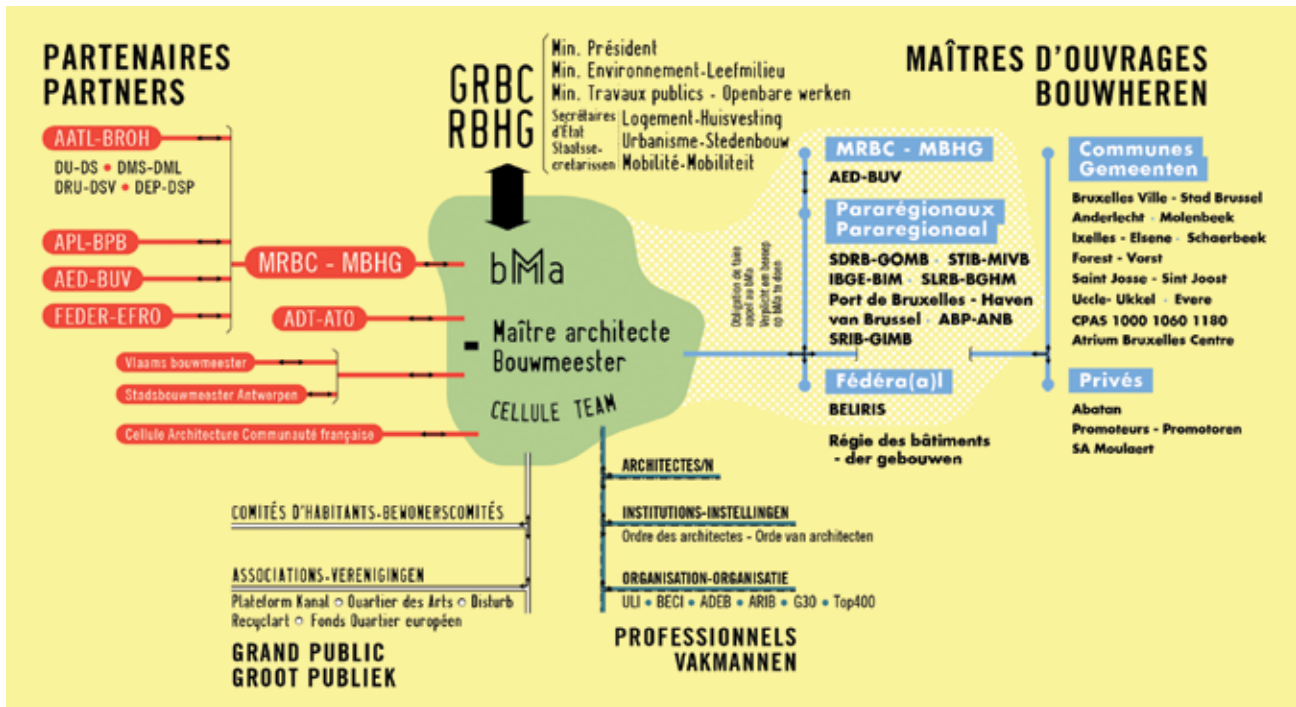


Il a pour **partenaires institutionnels** : le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (Administrations de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Administration des Pouvoirs Locaux, Bruxelles Mobilité et la Cellule FEDER), mais aussi l'Agence de Développement Territorial (ADT), les 2 bouwmeesters flamands et la Cellule Architecture de la Communauté française.

Il assiste les **maîtres d'ouvrage** : le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Mobilité), 9 communes bruxelloises (Bruxelles-Ville, Anderlecht, Ixelles, Forest, Saint-Josse, Uccle, Molenbeek, Schaerbeek et Evere), les pararégionaux (SDRB, SLRB, STIB, Bruxelles Environnement, Port de Bruxelles, ABP et SRIB), le Fédéral (Beliris) et certains acteurs privés.

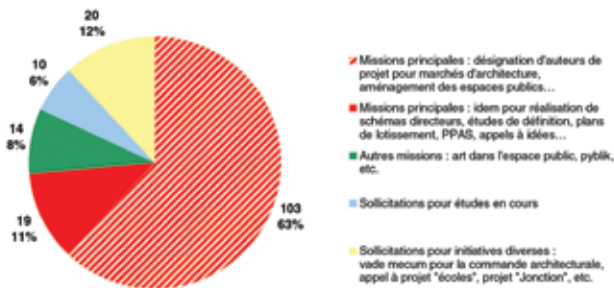
Il développe également des relations avec les **professionnels** de l'architecture, leur ordre et organisations professionnelles ainsi qu'avec le **grand public** (associations, comités d'habitants).

Structure de travail du bMa

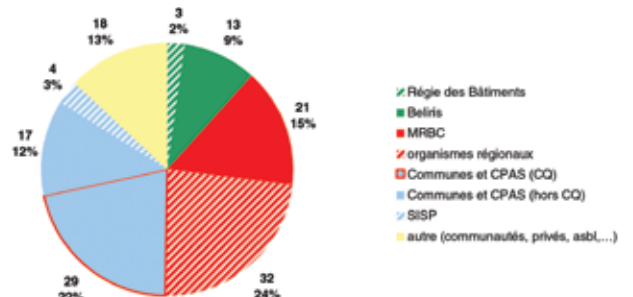


Aperçu des actions menées entre 2010 et 2012

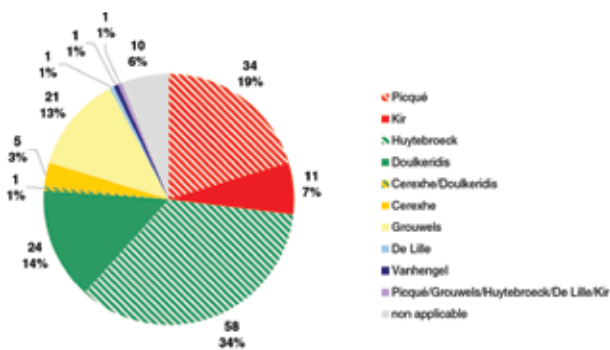
Types de projets suivis par le bMa



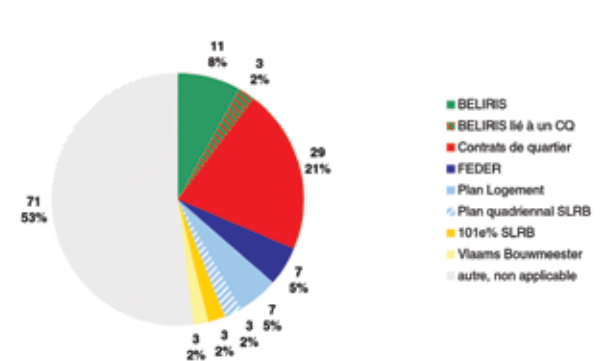
Origine de la maîtrise d'ouvrage pour les projets suivis par le bMa



Compétences ministérielles liées aux projets suivis par le bMa



Cadre de programmation pour les projets suivis par le bMa



« LE TEMPS DE LA QUALITÉ »

Le Maître architecte a décidé de consacrer son action sur le temps de la qualité. Cette qualité dépend de trois principes ou facteurs de réussite : de bons programmes, de bonnes procédures et de bons comités.

C'est pourquoi, parmi les nombreuses étapes de la réalisation d'un projet présentées dans le tableau ci-dessous, le Maître architecte se concentre sur des moments spécifiques :

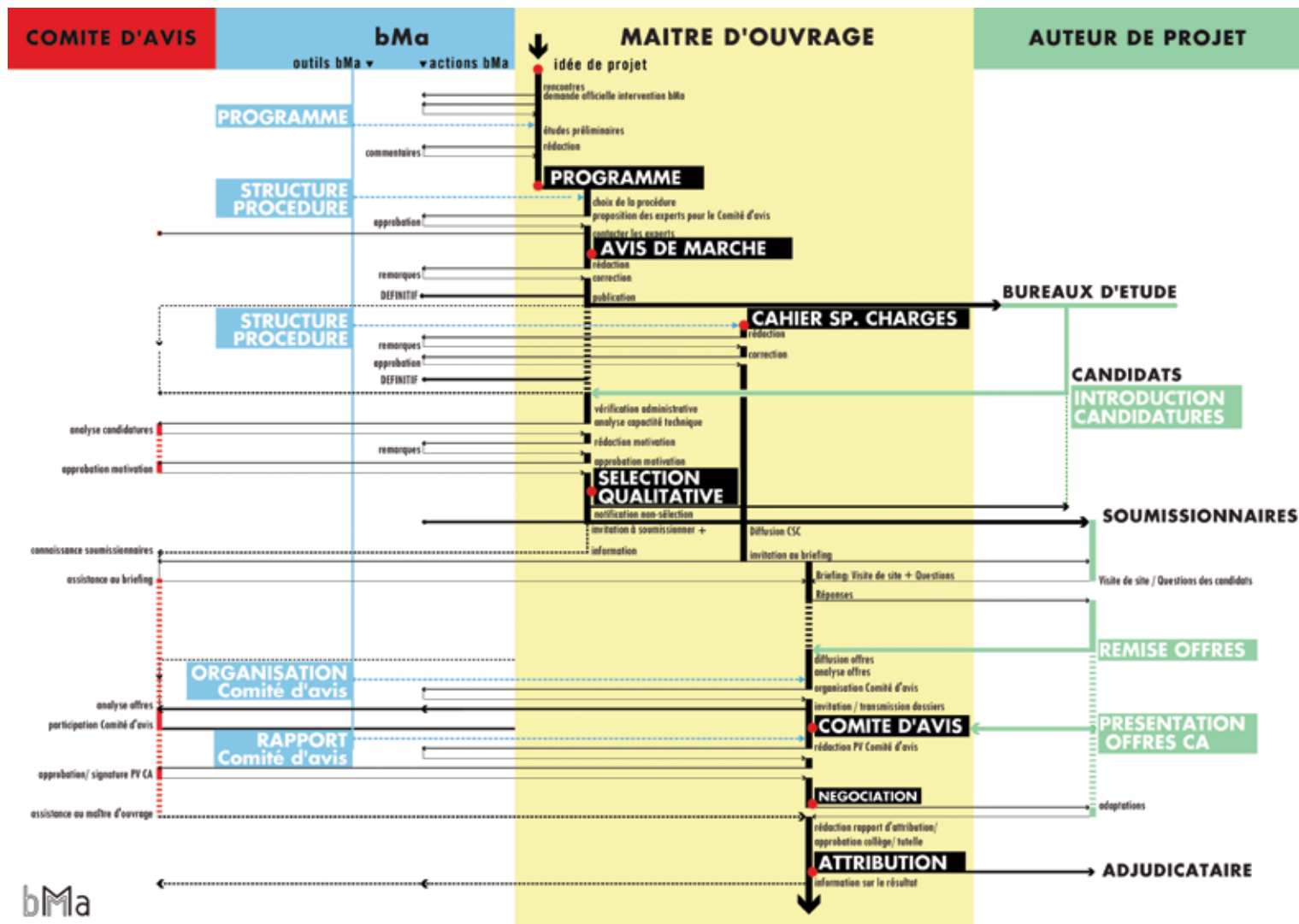
1. **La définition du programme**, en collaboration avec les maîtres d'ouvrage.
2. **Le suivi des procédures** : le bMa préconise la procédure négociée pour pouvoir faire évoluer les offres vers le meilleur résultat final (avis de marché, cahier spécial des charges et attribution à l'auteur de projet).

3. **L'organisation du Comité d'avis**, pour dégager des valeurs partagées sur les projets.

Pour aider les maîtres d'ouvrages, le Maître d'ouvrage est en train de mettre à jour le Vade-mecum pour la commande de marchés publics d'architecture de 2007. Ce document ne portera plus uniquement sur les marchés d'architecture classiques, mais aussi sur les Partenariats Publics-Privés (PPP).

La question des PPP est d'actualité. Ils modifient et compliquent les relations habituelles entre l'architecte et le maître d'ouvrage -et singulièrement le rôle de contrôle de l'entrepreneur par l'architecte- car dans les PPP, le maître d'ouvrage est aussi le maître d'œuvre (à la fois entrepreneur et promoteur).

Etapes de la réalisation d'un projet

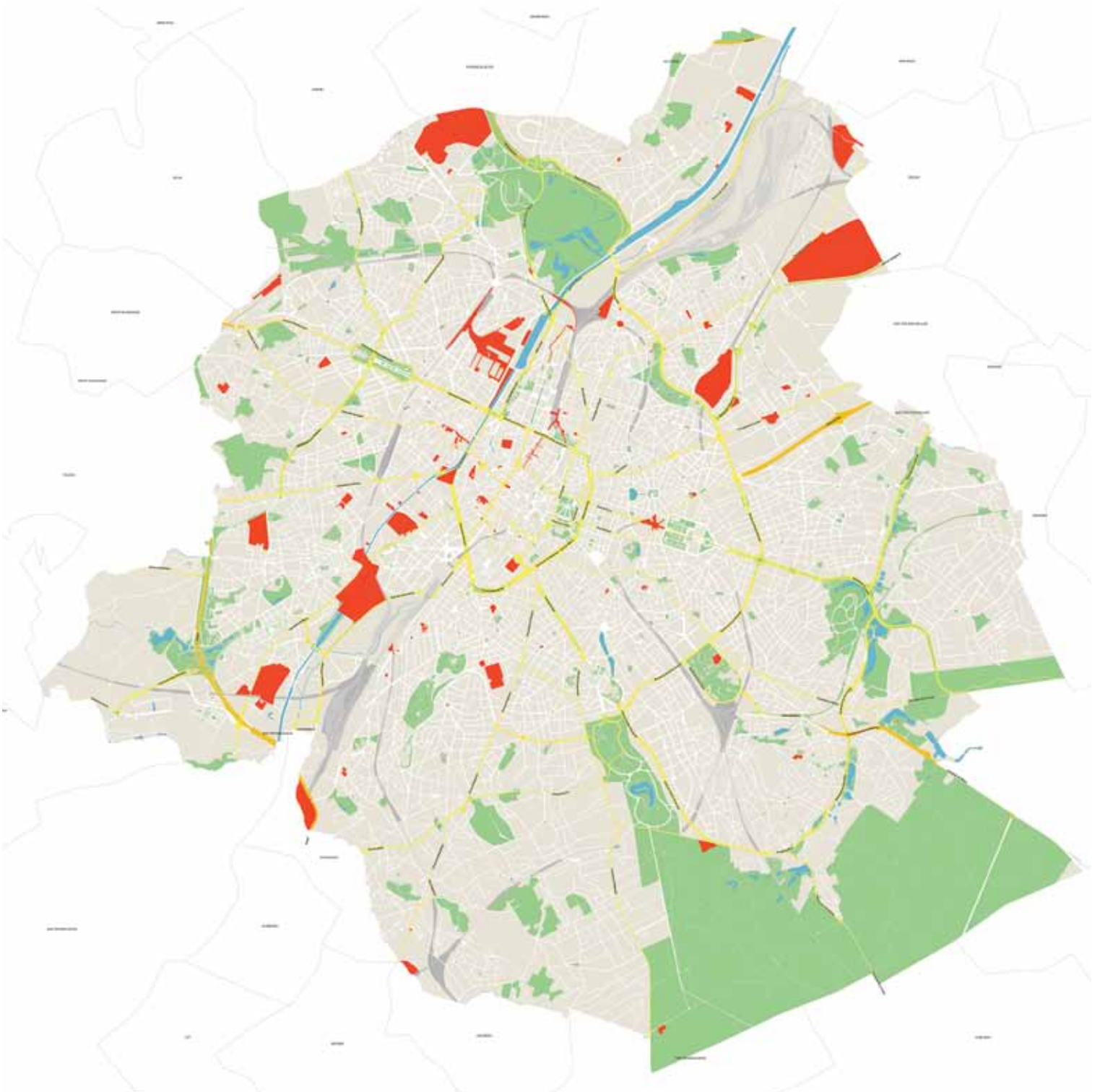


LES PROJETS D'ARCHITECTURE ET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Le suivi des projets d'architecture et d'aménagement des espaces publics représente la mission essentielle du Maître architecte. La carte ci-dessous permet de localiser les quelque 130 projets d'architecture qu'il a suivis durant ses trois années de fonction, soit plus de 60% de l'ensemble de ses dossiers.

Ces projets se situent essentiellement dans l'EDRLR du PRD, mais aussi par exemple sur le plateau du Heysel et dans la forêt de Soignes.

Leurs impacts sont très forts et très liés entre eux car ils se situent sur un même territoire, à la différence des projets suivis par le Maître architecte (bouwmeester) flamand qui sont éparpillés sur un territoire beaucoup plus grand.



Carte de localisation des quelque 130 projets suivis par le bMa (en rouge).

Lors de son exposé, le Maître architecte a présenté une dizaine de projets parmi ces 130 projets, pour illustrer la diversité des contextes, problématiques et enjeux qu'il traite au quotidien.

Ces projets sont : Abatan et Ecopole (Anderlecht), Greenbizz (Laeken), NEO (sur le plateau du Heyzel), la brigade forestière (dans la forêt de Soignes à Uccle),

Diversity (Forest), le square de l'accueil (Evere) et le rond-point Schumann (Ville de Bruxelles)

Ces projets sont largement illustrés dans le Power Point de la conférence téléchargeable dans le site Internet de l'AATL www.urbanisme.irisnet.be. Ils font également l'objet d'une fiche individuelle dans le site Internet du Maître architecte www.bmabru.be (rubrique « projets »).



LES PROJETS D'ART DANS L'ESPACE PUBLIC : LA CERISE SUR LE GÂTEAU

Depuis son entrée en fonction il y a trois ans, le Maître architecte a suivi 10 projets relatifs à l'intégration d'œuvres d'art dans l'espace public.

Ce type de projet émane soit d'initiatives locales, soit de politiques régionales. Il nécessite une forte interaction entre les nombreux acteurs : maîtres d'ouvrages, administrations, décideurs politiques, artistes, curateurs, architectes, urbanistes, critiques et médias.

Le rôle du Maître architecte est de participer à la définition des enjeux des projets et d'accompagner la procédure de désignation des artistes (de la même manière que celle des architectes pour les projets d'architecture).

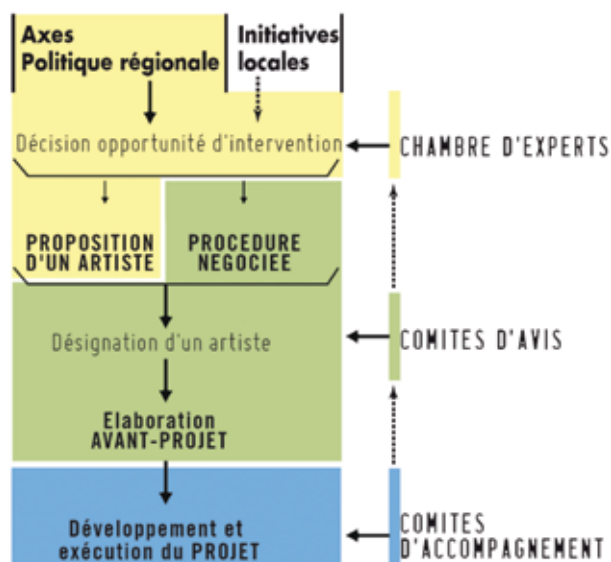
Comme on peut le constater dans le graphique ci-dessous, cette procédure fait appel tout d'abord à une chambre d'experts (une trentaine au total) qui décide de l'opportunité d'une intervention et propose un artiste.

Ensuite, un comité d'avis suit la procédure négociée qui aboutit à la désignation de l'artiste ainsi que l'élaboration de l'avant-projet.

Le Maître architecte souligne l'importance -à ce stade de la procédure- de s'ouvrir aux jeunes artistes méconnus par une procédure négociée.

Enfin, un comité d'accompagnement assure le suivi du développement et de l'exécution du projet.

Procédure de désignation des artistes



Contact

Olivier BASTIN
Bouwmeester Maître architecte (bMa) de la Région de Bruxelles-Capitale
Rue du Progrès, 80 (7ème étage) – 1035 Bruxelles
Tél. : 02.204.24.21
E-mail : info@bmabru.be
www.bmabru.be